
FEUILLE D'ÉTÉ

VILLETTOISE 2009

QUELQUES INFORMATIONS SUR LES RÉALISATIONS EN COURS OU À VENIR.

POUBELL'INFO 4 ▼

La mise en route du tri sélectif s'est déroulée sans trop de heurts, mais avec son lot d'imperfections : Concernant le ramassage des Emballages Ménagers Recyclables, bac à couvercle jaune, quelques refus ont été occasionnés par des erreurs de tri (le polystyrène, les sacs et films plastiques, les pots de yaourts et autres laitages ne sont pas à recycler) ou par l'utilisation de poubelles non identifiées.

Le simple autocollant carré du recyclage n'étant pas suffisant, et comme nous n'avons finalement pas pu avoir de marqueurs spécifiques, nous recommandons aux personnes qui utilisent d'anciennes poubelles de peindre leur couvercle en jaune, afin que les employés du ramassage les identifient clairement. Ceux qui souhaitent finalement opter pour les bacs neufs peuvent s'adresser à la mairie qui a en réserve des bacs à couvercle jaune.

Des refus de ramassage des ordures ménagères peuvent être dus à l'utilisation de poubelles non mécanisables qu'il faudra changer, (contacter la mairie pour vérifier) ou au dépôt de sacs dont l'usage a été toléré dans un premier temps.

Des bacs collectifs peuvent être utilisés pour déposer les sacs si la quantité de déchets produits ne semble pas justifier l'utilisation d'une poubelle. Ces bacs sont situés en trois endroits :

- Au centre du village, à côté de la mairie (à l'entrée de la rue de Chavannes)
- À Garré, à côté de l'ancienne pompe (au début de la rue du Puits)
- À Leuze, au niveau des transformateurs électriques (à l'entrée de l'impasse du Lavoir). Les deux bacs servent pour les Ordures Ménagères de l'ensemble des habitants de l'impasse et rue du Lavoir et sente des Bruyères.

Certains habitants ont souhaité modifier leur commande initiale, et de nouveaux arrivants ont demandé à recevoir des bacs ; en fonction des stocks à notre disposition, nous avons pu satisfaire certaines demandes, mais pas la totalité. Les personnes dont les demandes ont été notées recevront prochainement un papier leur demandant de confirmer leur commande : si vous souhaitez échanger ou recevoir des bacs complémentaires, merci de contacter rapidement la mairie afin que nous puissions faire une commande groupée.

Les tarifs des bacs sont les suivants :

- Ordures Ménagères 140 L = 23 € - Ordures Ménagères 240 L = 29,50 €
- Emballages Recyclables 140 L = 23 €
- Déchets Végétaux 140 L = 24,50 € - Déchets Végétaux 240 L = 30,50 €

Vous allez recevoir un document vous indiquant le montant de votre participation de 50 % sur le coût total des poubelles que vous utilisez ; sur ce document, qui sera à renvoyer à la mairie, vous pourrez choisir un paiement en un, deux ou trois ans. En cas d'absence de réponse, le paiement en une seule fois sera retenu.

Les bacs sont destinés à rester dans l'habitation à laquelle ils ont été attribués, étant payés pour moitié par la commune ; les factures seront donc adressées au propriétaire du lieu, soit directement, soit le cas échéant au locataire si l'adresse du propriétaire n'est pas connue de la mairie.



TRAJET ▼

Si vous souhaitez profiter de la déchetterie de Longnes pour éliminer gravats et déchets toxiques, voici quelques indications d'itinéraire :

De Villette, prendre la route départementale D 983 vers Rosay ; juste après la mairie de Rosay, tourner à droite pour traverser le village vers Boinvilliers ; au croisement en haut de la côte, avant d'entrer dans Boinvilliers, prendre la direction de Flacourt, et à ce niveau, suivre la direction du Tertre St-Denis jusqu'à la route départementale D 928 que l'on prend vers Longnes.

Au milieu de Longnes, prendre à droite la rue de La Fortelle qui passe devant l'église ; passer le carrefour avec la rue Fabian et la rue du Hameau du Vivier, continuer la rue de La Fortelle sur 400 m (on passe devant le cimetière, à droite), on croise alors un chemin au niveau duquel se trouvent à gauche une croix, 2 arbres et un banc, prendre ce chemin à droite, et au bout de 400 m on arrive à la déchetterie. (voir plan ci-dessous).

À noter que les pneus, n'étant considérés ni comme gravats, ni comme déchets toxiques, ne sont finalement pas acceptés comme déchets.



MÉMENTO ▼

Petit rappel des dates de ramassage ou d'apports volontaires...

Ramassage des ordures ménagères : tous les mercredi.

Ramassage des déchets végétaux : tous les mardi, du 31 mars au 1^{er} décembre 2009.

Ramassage des emballages recyclables : un vendredi sur deux, les semaines paires.

Pour préciser si besoin, il s'agira des vendredis 12 et 26 juin, 10 et 24 juillet, 7 et 21 août, 4 et 18 septembre, 2, 16 et 30 octobre, 13 et 27 novembre, 11 et 25 décembre 2009.

Une collecte d'emballage le 25 décembre ? Ce ne sera peut-être pas un cadeau. Confirmation de ce passage à suivre dans la « Feuille d'Automne »...

Ramassage des encombrants : les lundis 22 juin, 21 septembre et 21 décembre 2009.

Dépôt des gravats à la déchetterie de Longnes : chaque premier samedi du mois de 14 à 17 h, soit les 4 juillet, 1^{er} août, 5 septembre, 3 octobre 2009 (la suite reste à confirmer).

Dépôt des déchets toxiques à la déchetterie de Longnes : le samedi 5 septembre de 9 h à 12 h.

!! N'OUBLIEZ PAS DE PRENDRE UN TICKET DE DÉPÔT EN MAIRIE AU PRÉALABLE !!

SERVICES ▼

CENTRE DE LOISIRS

Cet été, le centre de loisirs *Les P'tits Loups d'Arnouville* accueillera les enfants de 3 à 14 ans du lundi au vendredi de 7 h 15 à 19 h 30 à partir du 3 juillet et jusqu'au 31 juillet.

Toute l'équipe se mobilise pour offrir des vacances de qualité à vos enfants dans la gaieté et la bonne humeur. À cet effet de nombreuses activités et sorties sont prévues :

Jeu de course « Formule Dé », château gonflable, sortie à Hérouval, journée inter-centre, sortie Versailles, atelier bonbons avec un artisan confiseur, etc.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas. Prenez contact pour en savoir plus et rendez-vous le 3 juillet avec *Les P'tits Loups* pour le coup d'envoi de « Cap'Été 2009 ».

Nom du centre : Les P'tits Loups d'Arnouville

Adresse : 39 Grande Rue, 78790 Arnouville-lès-Mantes

Responsable : Daniel Doussin (téléphone : 01 30 42 37 70)

HANDICAP

La commune de Villette est en cours d'adhésion au SIEHVS, Syndicat Intercommunal des Établissements pour Handicapés du Val de Seine, dont le siège social est à Écquevilly (78).

Le SIEHVS fondé en 1969 regroupe 27 communes des Yvelines et a créé des structures telles que le CAMSP des Mureaux pour la petite enfance, l'IME et le SESSAD des Mureaux pour l'enfance et l'adolescence. Il est également présent sur le secteur adultes avec l'ESAT et le SAS d'Écquevilly ou le SAVS et le FOYER d'Hardricourt, enfin pour accueillir les adultes plus dépendants : les MAS d'Écquevilly et de Limay.

Nous espérons ainsi pouvoir apporter notre modeste pierre au renforcement de ce lien social si nécessaire. Cela permettra également aux habitants de la commune de bénéficier des services de ce syndicat.

ORGANISONS-NOUS ! ▼

INTERCOMMUNALITÉ

Une réflexion est actuellement en cours sur l'adhésion de notre commune à une intercommunalité pour des raisons d'organisation, car différents services de l'État se réduisent (tels les services de l'ex DDE) et rendent nécessaires une organisation locale (gestion de travaux de voirie, permis de construire, services d'assistance aux personnes...).

Cela se double de raisons financières, car la dotation forfaitaire est d'autant plus faible que le niveau d'intégration de la commune est peu important (et n'étant dans aucune intercommunalité, notre niveau est au plus bas...), et de raisons légales, car l'adhésion à une intercommunalité sera obligatoire à l'horizon 2014. Après l'échec d'une association avec plusieurs communes du canton, jugée trop petite par le sous-préfet,

nous nous orientons vers des discussions avec la Communauté de Communes du Pays Houdanais et la Communauté d'Agglomérations de Mantes-en-Yvelines.

Ces discussions doivent être relancées par la sous-préfecture. Nous sommes donc dans l'attente de leur mise en route.

TRANSPORT SCOLAIRE

Carte transport scolaire année 2009-2010 pour collège et lycée : Parents, pensez à venir retirer l'imprimé de demande de carte en mairie à partir de la fin juin, afin de le retourner avant vos congés d'été à Veolia Transport.

N'OUBLIEZ PAS !



Le 21 Juin
2009

A VILLETTE

Près de Septeuil (78)

L'ASCV organise sa 5e MANIFESTATION de

VEHICULES ANCIENS

Venez nous rendre visite avec
votre voiture ou moto ancienne

&

EXPOSITION DE PEINTURES

Artistes peintres dans la rue

Inscription auprès de :

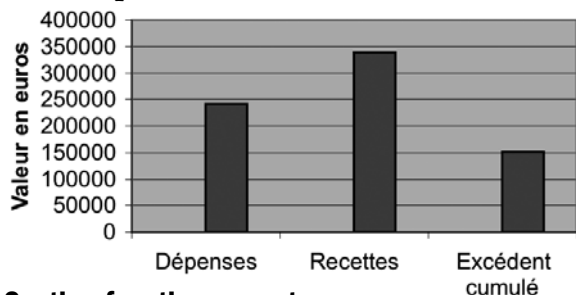
concernant la peinture
Martine FONTAINE
01 30 93 45 77

concernant les véhicules
Jean-François BERNARD
01 34 76 38 44

organisé par nous tous

FINANCES COMMUNALES

- Le compte administratif de l'année 2008 s'établit comme suit :

**Section fonctionnement**

Dépenses de l'exercice : 241 624,91 €

Recettes de l'exercice : 339 933,73 €

Excédent global cumulé (année 2008 + années antérieures) : 151 588,92 €

Excédent total cumulé : 115 754,16 €

- Le budget 2009 est prévu comme suit :

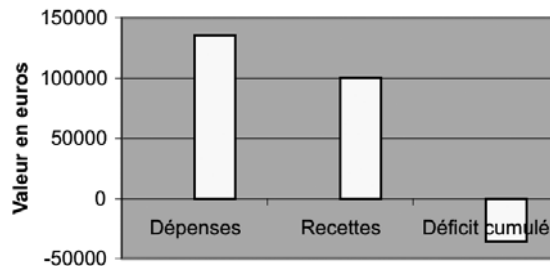
Recettes et dépenses de fonctionnement : 402 535,16 €

Parmi les dépenses, on peut noter 82 000 € pour le syndicat scolaire, environ 16 000 € pour les syndicats en charge de l'étude et des travaux de prévention des ruissellements (étude actuellement encore en cours), 60 000 € pour les frais de personnel, 80 000 € pour l'entretien et le fonctionnement courant, 67 000 € à verser au budget investissement...

Parmi les recettes, 131 358 € de contributions directes, 35 000 € de taxe pylônes électriques, 55 000 € de dotation forfaitaire (versement compensatoire de l'État)...

- Les taux des taxes restent sans changement pour 2009 :

Habitation : 4.22 % / Foncière bâti : 7.65 % / Foncière non bâti : 30.62 % / Professionnelle : 14.11 %

**Section investissement**

Dépenses de l'exercice : 135 884,34 €

Recettes de l'exercice : 100 261,61 €

Déficit global cumulé (année 2008 + années antérieures) : 35 834,76 €

Recettes et dépenses d'investissement : 198 190,34 €

Parmi les dépenses, on trouve 45 000 € de voirie, 87 000 € prévus pour les travaux de l'église, mais le démarrage de ceux-ci n'est pas encore déterminé, en attente d'attribution de subvention, 17 000 € de remboursement de capital emprunté.

Parmi les recettes, outre le transfert de la section de fonctionnement, on compte 33 707 € de récupération de TVA et 58 000 € de subvention d'équipement.

VACANCES D'ÉTÉ – FERMETURE DE LA MAIRIE

Pendant les vacances d'été la mairie sera fermée du 8 août au 1^{er} septembre inclus.

EN BREF ▼

FÊTE NATIONALE

Comme les années passées, un repas sera organisé pour le 14 juillet ; pensez à réserver votre journée et guettez dans votre boîte aux lettres la fiche d'inscription...

PUBLICITÉ

Les encarts publicitaires présents dans le bulletin municipal, et permettant de le financer en grande partie, sont facturés aux entreprises aux tarifs suivants : 1 page : 300 € HT / 1/2 page : 180 € HT / 1/4 page : 100 € HT / 1/8 page (format carte de visite) : 60 € HT. Les suggestions d'entreprises à contacter sont les bienvenues.

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

La délivrance des passeports biométriques est effective depuis le début du mois de mai. Les pièces à fournir et les tarifs restent les mêmes. Attention : les dossiers sont dorénavant à déposer directement aux mairies de la région, équipées du matériel nécessaire (prise d'empreinte, possibilité de faire les photos sur place...) : Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville ou Limay... pour avoir la liste complète rendez-vous sur le site de la Préfecture de Versailles. La mairie de dépôt sera obligatoirement celle de retrait du titre.